

Évaluation de la participation des enfants et des jeunes bénéficiant de mesures de protection

Quels effets sur les pratiques professionnelles et sur la place occupée par les mineur-e-s ?

Le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu-e sur toute question l'intéressant (art. 12 CDE) est un article fondateur et transversal de la Convention relative aux droits de l'enfant. La participation des enfants et des jeunes dans les prises de décision est essentielle afin de les impliquer dans la gestion de leur vie quotidienne, notamment dans le domaine de la protection de l'enfant.

Cet atelier a pour objectif de présenter les résultats d'une recherche sur la participation des enfants et des jeunes bénéficiant de mesures de protection et d'en montrer l'impact sur nos pratiques professionnelles. Au travers de concepts méthodologiques novateurs, nous verrons comment la voix des enfants et des jeunes peut être prise en compte.

Jeudi 25 novembre 2021

Atelier organisé dans le cadre de la Journée Réseau du service de protection de l'adulte et de la jeunesse, qui a pour thématique

***Participation, autodétermination, aide contrainte :
Regards croisés d'un enjeu fondamental du travail social***

Intervenante

Sylvia Garcia Delahaye

Professeure à la Haute École de Travail Social de Genève

